

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 4 juin 2018 à 9 h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Madame la mairesse Nadine Brière

Madame et Messieurs les conseillers

Pierre Lafond	District 1
Roch Bédard	District 2
Martin Jolicoeur	District 4
Frédérique Cavezzali	District 5
Céline Doré	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Monsieur le conseiller Robert Bélisle était absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le greffier et le directeur général.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 9 h.

RÉSOLUTION NO. 2018-202

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 juin 2018

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 juin 2018.

RÉSOLUTION NO. 2018-203

Autorisation de signature – Entente de principe relative à la cession de la Croix de Sainte-Adèle

ATTENDU les négociations entre la Fabrique Notre-Dame-des-Pays-d'en-Haut et la Ville de Sainte-Adèle concernant la cession de la Croix de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE ces négociations se concrétisent par une entente de principe entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLIÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la mairesse de signer l'entente de principe relative à la cession de la Croix de Sainte-Adèle;

QUE le conseil autorise la cession du bail relatif aux télécommunications sans fil intervenu avec Bell Mobilité Inc., le 10 février 2015;

QUE le conseil mandate Me Françoise Major de *l'Étude Major, Lazure, notaires Inc.* à rédiger l'acte de cession à intervenir pour compléter le transfert de propriété et recueillir les signatures des parties;

QUE madame la mairesse et le greffier soient autorisés à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE les frais pour ce faire soient à la charge de la Ville.

COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

La mairesse Nadine Brière s'adresse au public concernant l'entente.

COMMUNICATIONS DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Monsieur Pierre Lafond s'adresse au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2018-204

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 9 h 27.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, mairesse

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques